Règlement de la Randonnée VTT/GRAVEL
"Le Retour des Hirondelles 2025"

Article 1 : La randonnée VTT/GRAVEL "**Le Retour des Hirondelles"** est ouverte à tous, licenciés ou non, à partir de 16 ans. Les jeunes âgés de moins de 18 ans devront présenter impérativement une autorisation parentale et être accompagnés sur l'ensemble du parcours par un adulte inscrit sur le même circuit.

Article 2 : Le port du casque est obligatoire, il doit être porté pendant toute la durée de la randonnée sous peine d'exclusion.

Article 3 : Je reconnais ne pas avoir de contradictions à la pratique du VTT/GRAVEL et être en bonne santé pour sa pratique en randonnée.

Article 4 : Je m'engage à respecter scrupuleusement le code de la route sur tout le parcours de la randonnée, en particulier sur les tronçons routiers et lors du croisement des routes.

Je m'engage à exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières et à respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.

Article 5 : Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol de VTT/GRAVEL, bris de matériel et autres dégradations.

Article 6 : En acceptant ces conditions d'inscription, j'assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de la randonnée ou durant la randonnée.

Article 7 : J'assume également les risques inhérents à la participation à cette randonnée tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière ... (liste non-exhaustive).

Article 8 : En mon nom et en celui de mes héritiers et exécutants, je reconnais par le présent acte décharger les organisateurs de la randonnée ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts

que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à ma participation à cette randonnée.

Article 9 : Je reconnais que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties susnommées.

Article 10 : Par le présent acte, j'accorde aux parties susnommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette randonnée.

Article 11 : Le fait de s'inscrire implique que tout participant a pris connaissance de ce règlement et en accepte les différentes clauses.

Article 12 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la randonnée en cas de conditions météo dangereuses.

Article 13 : **Important** : Les parcours de la randonnée VTT/GRAVEL "**Le Retour des Hirondelles**" ne sont pas fléchés. Les participants doivent suivre le parcours sur leur GPS personnel, à partir des traces qui seront communiquées dans la semaine avant l'événement (fichiers de type GPX).

Chaque participant devra emprunter impérativement les traces GPS fournies par l'organisation. Tout contrevenant sera immédiatement exclu de l'organisation de la randonnée et circulera sous sa propre responsabilité.

Article14 : Les vélos à assistance électrique homologués (directive européenne 2002/24/EC) sont autorisés dans le respect de la charte d'utilisation des VAE. L'utilisateur devra disposer de l'autonomie suffisante pour accomplir la distance. L'organisation ne prévoit aucune assistance pour cause de batterie déchargée.